ARRONDISSEMENT de PALAISEAU



RÉPUBLIQUE FRANCAISE

DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 6 DECEMBRE 2023

DÉLIBERATION n° 2023-112 du 6 décembre 2023

<u>OBJET</u> : Sollicitation d'une subvention auprès du Conseil Départemental de l'Essonne pour le financement d'un projet Éco-citoyenneté par le Conseil Municipal des Enfants

Nombre de conseillers en

exercice: 33

Présents et représentés : 33

Absent(s) excusé(s): 0

Date de la convocation : **29 novembre 2023**

(Article L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales) L'An deux mille vingt-trois le six décembre, le Conseil Municipal de la Ville d'Arpajon dûment convoqué, s'est réuni à l'Espace Concorde en salle Rodin, sous la Présidence de Monsieur Christian BERAUD, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS:

M. BERAUD, Mme TAUNAY, Mme KRIMI, M. CRUZILLAC, Mme BRAQUET, M. LEVALLET, Mme ALMEIDA, Mme COMTE, M. LE STER, Mme TOHON, M. FOURNIER, Mme LEBEAULT, Mme DE CARVALHO, M. KERVRAN, M. LANSADE, Mme TALLEC, M. EMMENECKER, M. GOURTAY, M. JARNOUX, Mme PREVIDI, M. FERRIE, Mme PERDEREAU, M. DANIEL, Mme COSSIC, M. PERDEREAU, Mme PERRON, Mme BLANC

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS:

M. FICHEUX par M. BERAUD, M. BAC par M. FOURNIER, Mme JANIN par Mme TALLEC, Mme CAZER par M. CRUZILLAC, Mme LE MAÎTRE par M. LEVALLET, M. DAVRIU PHILIPPI par Mme PERDEREAU

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS :

M. LANSADE est nommé Secrétaire de séance, conformément à l'article L.2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DÉLIBERATION n°2023-112 du 6 décembre 2023

<u>OBJET</u>: Sollicitation d'une subvention auprès du Conseil Départemental de l'Essonne pour le financement d'un projet Éco-citoyenneté par le Conseil Municipal des Enfants

Dans le cadre de ses politiques publiques et dans son rôle de premier partenaire des collectivités essonniennes, le Conseil Départemental de l'Essonne a lancé un nouvel appel à projets jeunesse au titre de l'année 2023-2024. Il permet de soutenir, développer et/ou renforcer des projets ayant pour objectif de développer l'engagement des jeunes, dont ceux portés au sein des Conseils Municipaux d'Enfants.

Lors de leur investiture, plusieurs Élu.e.s du Conseil Municipal des Enfants de la ville ont émis la volonté de mettre en œuvre un projet en rapport avec l'écocitoyenneté. L'idée de programmer une Éco-marche a alors vu le jour, afin de faire le lien avec un autre projet porté sur la mobilisation des habitants et le développement d'actions intergénérationnelles.

En parallèle, la Police Municipale a contacté le CME pour la mise en œuvre de 2 actions :

- sensibiliser les Élus au tri des déchets afin qu'ils soient en capacité de faire passer le message dans les écoles, par la fabrication d'une exposition itinérante.
- organiser un moment festif pour remise de prix récompensant les projets / initiatives en rapport avec l'écocitoyenneté.

Après concertation, les Élu.e.s ont décidé de regrouper l'ensemble de ces actions dans un projet unique et de le mettre en œuvre pour 2024.

Le coût total prévisionnel de ces actions est estimé à 2 648€ TTC.

La possibilité offerte par le Conseil Départemental de l'Essonne de financer ce projet à hauteur de 50% ouvre différentes perspectives :

- améliorer l'attractivité de l'exposition itinérante par l'achat de matériel de qualité et des impressions,
- donner de la visibilité à la journée écocitoyenne par l'achat de matériel rendant les acteurs nettement identifiables,
- valoriser la journée festive de remise des récompenses par la distribution de prix et l'organisation d'un moment festif,

Il est donc proposé au Conseil municipal d'autoriser M. le Maire à solliciter une subvention de fonctionnement auprès du Conseil Départemental 91 pour le financement de ce projet.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU l'appel à projets publié par le Conseil Départemental 91 à destination des acteurs de la jeunesse,

CONSIDÉRANT la nécessité de proposer des actions de sensibilisation sur les thématiques en lien avec le respect de la Nature et de notre Environnement,

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de favoriser les initiatives citoyennes et de valoriser l'engagement des membres élus au sein du Conseil Municipal des Enfants,

CONSIDÉRANT la volonté des Élu.e.s du Conseil Municipal des Enfants de s'investir dans un projet autour de l'Écocitoyenneté,

VU l'avis de la Commission enfance en date du 27 novembre 2023,

Après en avoir délibéré,

AUTORISE M. le Maire à solliciter le Conseil Départemental de l'Essonne pour l'attribution d'une subvention de 1 324€ afin de financer les actions proposées par le Conseil Municipal des Enfants dans le cadre de leur projet sur l'écocitoyenneté.

DIT que les recettes seront imputées à l'article 7473 du budget communal.

DONNE pouvoir au Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité

Le Maire certifie que la présente délibération est exécutoire en application de l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales. Le Maire, Christian BERAUD. Fait et délibéré en séance publique

les jour, mois et an susdits

e Maire

Christian BERAUD.

Accusé de réception en préfecture 091-219100211-20231206-2023112-DE Reçu le 13/12/2023